Image not found or type unknown

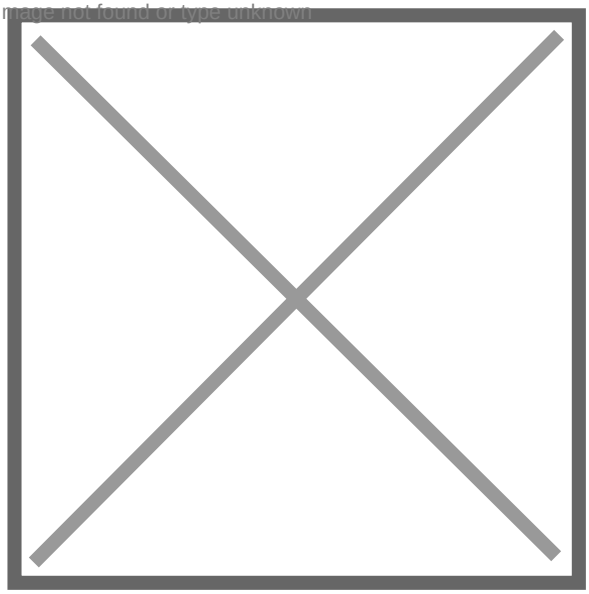

# Agression par un voisin devant mes enfant

Par **papouner**, le **29/11/2010** à **21:45**

Bonjour,
bonjour
je me suis fait agression par mon voisin a causse de sont chien qui a fait peur a mes gamin je lui est dit de le tenir ou de le mettre en laice et la il est venu par surprise ma frapper devant mes enfants qui se son mis a pleuré et a hurlé .j'ai appeler la police et parti a l'hopital faire un certificat pour coup et je dois aller porter plainte.
ma question est de savoir si cette plainte va aboutir a quelque chose ou cela va servir a rein car je veut que justice soit faite on moins pour mes enfant et sinon koi faire pour que cela ne soit pas une affaire classé sachant que cette homme vit dans mon immeuble????
je vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **22:42**

Evidemment qu'il faut porter plainte.

Par **chris_ldv**, le **30/11/2010** à **10:43**

Bonjour,

IL faut effectivement porter plainte mais à moins que les dégâts physiques que vous avez subi soient importants (Interruption de travail juridique -donc prononcée par un médecin légal- de plus de 15 jours) et que des témoins aient assisté à la scène et fassent une déclaration il

est très peu probable que le procureur de la République donne suite à votre dépôt de plainte.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés